



Procès-Verbal

Conseil d'administration

Lundi 20 avril 2026

Approuvé en conseil d'administration du 1^{er} juin 2026

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 20 AVRIL 2026**

FORMATION PLÉNIÈRE

Étaient présents et représentés :

Mme ROLLAND-DIAMOND, Présidente de l'Université Paris Nanterre

M. RENAUT, Vice-Président chargé du conseil d'administration

MEMBRES DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

COLLÈGE A

Mme CHAMPEIL-DESPLATS
(Nanterre, une ambition solidaire)

Mme LE MAITRE (Nanterre, une
ambition solidaire)

Mme MULLER (Agir pour Nanterre)

M. PICHARD (Nanterre, une ambition
solidaire)

M. VALLET (Nanterre, une ambition
solidaire)

M. SERIO (Agir pour Nanterre)

COLLÈGE B

Mme BELLINI (Agir pour Nanterre)

M. CAMUS (Nanterre, une ambition
solidaire)

Mme CEDELLE (Nanterre, une
ambition solidaire)

Mme DEMOULIN (Nanterre Engagée)

Mme LAVAULT (Nanterre Engagée)

M. MATHIOT (Nanterre, une ambition
solidaire)

Mme QUENTIN (Nanterre, une
ambition solidaire)

Mme DUMONTET (Nanterre, une
ambition solidaire)

COLLÈGE BIATSS

M. AYARI (CGT)

M. BARRY (SNASUB – FSU)

Mme BRZOWSKI (GEN CFDT)

M. ETTAI (GEN CFDT)

Mme MONDOUT (SNASUB – FSU)

COLLÈGE USAGERS

M. RUIZ (L'Alternative : POUR de
meilleures conditions d'études,
CONTRE la précarité)

M. BONZON (Le Poing Levé, la liste
anticapitaliste et révolutionnaire)

Mme AMANZOU (UNEF : pour nos
semaines de révision et contre la
sélection)

Mme GAIDOT (UNEF : pour nos
semaines de révision et contre la
sélection)

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

M. ELIZAGOYEN (Département des
hauts de seine)

M. GAUTHIEROT (Mairie de Nanterre)

Mme GUEDES DA COSTA
(Représentant d'une entreprise
employant moins de 500 salariés)

Mme HAMZA (Région IDF)

Mme VARLET (Personne assumant
des fonctions de direction générale au
sein d'une entreprise)

M. PETITFILS (Représentant des
organisations représentatives des
salariés)

M. MIGEVANT (CNRS)

MEMBRES INVITÉS

ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE

M. BENUCCI (Vice-Président Formation et vie universitaire)
M. BODEAU-LIVINEC (Vice-Président Relations internationales)
Mme FOURAULT-CAUET (Vice-Présidente Formation et vie universitaire)
Mme JELEVA (Vice-présidente chargée de la commission de la formation et de la vie universitaire)
Mme MOURATIDOU (Vice-Présidente Communication)
M. RISCHMANN (Vice-Président Formation et vie universitaire)

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

M. GUÉRIN (DGSA chargé de la formation universitaire et de la vie étudiante)
M. LETOURNEUX (GDSA chargé du pilotage, des finances et du numérique)

RECTORAT

M. CAZAYUS

CHARGÉ.ES DE MISSION

AGENCE COMPTABLE

DIRECTION ET RESPONSABLES ADMINISTRATIFS D'UFR ET INSTITUTS

Mme BOUSSARD (Directrice UFR DSP)
M. GREA (Directeur adjoint UFR PHILLIA)
Mme MERY (Directrice UFR PHILLIA)
Mme JOURDHEUIL (Directrice adjointe UFR SSA)
M. PRADAT-PEYRE (Directeur UFR SEGMI)
Mme RIAZUELO (Directrice adjointe UFR SSA)
Mme FOURNAUD (Responsable administrative UFR DSP)

CABINET DE LA PRÉSIDENTENCE

DAJI

Mme DE BEARN
Mme BELAYACHI
Mme FOURCAUD

CROUS

DIRECTION DES ÉCOLES DOCTORALES

IRA

DIRECTION CENTRALE

ÉMARGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DIRECTION DES SERVICES COMMUNS ET GÉNÉRAUX

Mme PRUNEL (Responsable administrative COMETE)

SOMMAIRE

I – FORMATION ET VIE ÉTUDIANTE	6
1) OFFRE DE FORMATION 2026-2031 (LMD 5) : MAQUETTES DE LICENCES, LICENCES PROFESSIONNELLES ET MASTERS.....	6
2) LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : COMPTABILITE ET PAIE, GEL POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027	13
3) OFFRE DE FORMATION 2026-2031 (LMD 5) : MAQUETTE DE FORMATION DOCTORALE	14
4) CALENDRIERS GENERAUX DE LA FORMATION POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2026 – 2027	14
5) SUBVENTIONS AUX PROJETS PROPOSES PAR LA CAPE DU 18 MARS 2026	15
6) CERTIFICATION CLES : RENOUELEMENT DE L'ACCREDITATION DE L'UNIVERSITE PARIS NANTERRE COMME CENTRE CERTIFICATEUR	15
II – CONVENTIONS	16
1) CONVENTIONS INTERNATIONALES.....	16
2) CONVENTIONS DE RECHERCHE	16
3) CONVENTIONS DE FORMATION	16
4) AUTRE CONVENTION.....	17

*La séance du Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre est ouverte
à 9 h 47 sous la présidence de Mme Rolland-Diamond.*

La Présidente remercie les élus de leur présence à ce CA exceptionnel. Elle rappelle que, lors de la séance précédente, la longueur des échanges n'a pas permis de traiter l'intégralité de l'ordre du jour, ce qui l'a conduite à lever la séance après 19 h. Elle insiste sur le fait que les points restants n'ont pas été traités en raison de la durée de l'instance. Elle précise que l'ordre du jour a été modifié et que le point concernant le RIFSEEP¹ a été retiré en raison des fortes tensions exprimées de nombreuses parts. Elle assure toutefois que ce sujet sera traité ultérieurement, réaffirmant la volonté politique d'une revalorisation indemnitaire des personnels BIATSS². Elle comprend que l'annonce en séance d'une rétroactivité moindre a suscité une émotion forte et légitime, mais appelle à avancer collégialement dans l'intérêt de l'établissement et de ses agents. Elle ajoute que la liste Agir a sollicité le report du présent conseil, invoquant un besoin d'informations complémentaires sur la situation financière de l'établissement. Elle rappelle, à ce titre, que l'ensemble des administrateurs dispose d'un accès aux archives et aux documents budgétaires. Elle conclut en précisant qu'il n'y a pas eu de dégradation financière soudaine qui n'ait pas fait l'objet d'alertes préalables. Elle rappelle que l'établissement était déjà sous conditions de retour à l'équilibre financier (CREF) avant de passer, depuis l'adoption du budget initial 2026, en procédure de plan de retour à l'équilibre financier (PREF). Malgré cette demande de report, elle maintient la séance afin de pouvoir traiter le point crucial de l'offre de formation.

Mme LAVAUULT prend la parole, au nom de la FSU, de la CGT et de Sud éducation, en raison d'un contexte d'une gravité particulière concernant le vote sur le RIFSEEP. Elle précise qu'il ne s'agit pas seulement d'un désaccord politique – sur le principe même du RIFSEEP, qui institutionnalise la concurrence entre les agents – ou budgétaire – sur la répartition de l'enveloppe – mais de la conception même de la gouvernance de l'université. Elle dénonce avec fermeté la communication de l'équipe présidentielle auprès des directions d'UFR³ et des responsables administratifs, l'accusant de rejeter injustement sur les syndicats la responsabilité de l'ajournement du vote sur l'offre de formation lors du CA du 13 avril dernier. Elle rappelle que cette situation est le fruit d'une décision unilatérale de la Présidente d'indiquer, en séance, l'état des discussions avec le rectorat, sans en informer préalablement les élus du CSA⁴. Elle rappelle que c'est ce manque d'information qui a poussé les élus à quitter la séance, après une suspension réglementaire, et que la Présidente, garante des débats, a elle-même fait le choix d'interrompre le CA. Elle déclare que les organisations refusent d'être les alibis d'une gouvernance qui contourne les instances et méprise le dialogue social. Elle déplore la remise en cause brutale d'une enveloppe budgétaire, pourtant arbitrée et votée, y voyant une méthode de passage en force et de décision verticale qui transforme le CA en simple chambre d'enregistrement. Elle considère cette dérive comme une attaque contre la démocratie universitaire, héritage de mai 1968. Elle dénonce ensuite la rupture des engagements, à propos de l'enveloppe de 1 333 333 €, laquelle intégrait la rétroactivité de septembre à décembre 2025. Elle précise que ce montant avait été entériné lors du vote du budget initial sans aucune réserve du rectorat. Selon elle, revenir sur cet engagement, en séance, constitue une atteinte à la crédibilité budgétaire et aux règles de sincérité. Elle estime qu'il ne s'agit pas d'un réajustement, mais d'une réécriture opportuniste des engagements pris au mépris des personnels concernés, qui ne sont pas une variable d'ajustement. Elle rapporte, enfin, les exigences de l'AG⁵ des personnels du 16 avril, à savoir le respect des engagements budgétaires votés, le rétablissement d'un cadre de concertation sociale transparente et le respect du rôle des instances. Elle conclut en prévenant que si ces exigences ne sont pas satisfaites, les personnels utiliseront toutes les ressources à leur disposition, y compris la voie juridique.

Mme AMANZOU abonde dans le même sens et élargit son propos à la manière dont la présidence cherche à faire passer des mesures, qui constituent, selon elle, des attaques contre les droits des personnels et des étudiants. Au nom de l'UNEF, elle demande officiellement le report du point relatif au LMD 5, estimant que la démocratie universitaire n'a pas été respectée lors de la CFVU. Elle rappelle qu'un tiers des élus avait alors sollicité un report, conformément au règlement intérieur, et qualifie la poursuite de la procédure de passage en force illégal. Elle ajoute que les délais de transmission des documents n'ont pas été respectés, ni pour la CFVU ni pour le CA. Elle relève également que des modifications ont été apportées par rapport aux documents votés en CFVU, sans qu'elles aient été explicitement présentées. Elle considère que la nouvelle offre de

¹ Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

² Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé.

³ Unités de formation et de recherche.

⁴ Conseil social d'administration.

⁵ Assemblée générale.

formation constitue une remise en cause importante, évoquant une diminution de plus de 15 % des HeTD⁶ à l'échelle de l'université. Elle estime que la Présidente refuse d'ouvrir un débat de fond, ce qui expliquerait, selon elle, l'absence de données comparatives entre les volumes horaires du LMD 4 et du LMD 5, malgré plusieurs demandes. Elle demande en conséquence que ces éléments chiffrés soient transmis par écrit dans les délais réglementaires.

La Présidente précise qu'en cas de demande de report par un tiers des élus, le règlement stipule que le point « peut être reporté », ce qui n'induit pas une obligation automatique. Elle souligne également que l'ensemble des documents nécessaires a été mis en ligne la semaine dernière, en amont de la séance initiale du CA.

M. SERIO confirme que la liste Agir a officiellement demandé le report de ce CA pour défaut d'information. Il estime que la politique de la présidence aboutit à une absence totale de transversalité et de discussion, déplorant que les élus soient renvoyés à des documents en ligne sans que la trajectoire et les perspectives de l'établissement ne soient explicitées clairement. Il souligne que les recettes évoquées par le passé semblent faire défaut, puisque l'établissement se trouve aujourd'hui dans l'incapacité d'honorer ses engagements. Il interroge également la présidence sur l'existence d'une négociation possible avec le rectorat afin de débloquer les fonds nécessaires pour ramener le calme et la sérénité au sein de la communauté de travail.

La Présidente affirme que, si chacun est libre de ses opinions, il est impératif de délibérer pour permettre à l'établissement de fonctionner et d'assurer ses missions de service public. Elle rappelle que la situation financière est difficile en 2026 et que l'année 2027 s'annonce tout aussi complexe, précisant que l'ensemble des universités françaises connaît une dégradation de ses comptes. Elle cite les calculs de France Universités, selon lesquels le déficit global des universités avoisinerait le milliard d'euros, ce qui impose une révision complète du modèle économique d'allocation des moyens, dans le cadre des assises du financement des universités. Elle conclut en insistant sur la nécessité d'entrer dans l'ordre du jour, la séance devant impérativement s'achever à 12 h 30.

Mme AMANZOU prend la parole pour réclamer des explications concernant le respect des délais ainsi que les modifications constatées entre les documents présentés en CFVU et ceux soumis au CA.

La Présidente réitère l'importance de débiter l'examen de l'ordre du jour, assurant que les explications demandées seront apportées au fil des échanges. Elle tient à remercier chaleureusement l'équipe de la CFVU, les directions de composante, les responsables de formation et les personnels administratifs pour le travail considérable accompli. Elle rappelle que la préoccupation centrale demeure la soutenabilité de l'offre de formation, qu'elle soit humaine, administrative, financière ou relative aux locaux. Elle salue une offre de formation de qualité, qui préserve les forces de l'établissement.

Mme AMANZOU demande que soit explicitement inscrite au procès-verbal la demande de report formulée par les élus étudiants. Elle motive cette requête par le droit d'obtenir un report, le non-respect des délais réglementaires de transmission des documents et l'absence de pièces nécessaires à une bonne compréhension des enjeux.

La Présidente lui demande de ne pas intervenir sans que la parole ne lui soit accordée. Elle précise que l'intégralité des propos est retranscrite au procès-verbal et qu'il sera toujours possible de demander des ajouts ou des corrections lors du vote de ce dernier.

I – FORMATION ET VIE ÉTUDIANTE

1) Offre de formation 2026-2031 (LMD 5) : maquettes de licences, licences professionnelles et masters

Mme JELEVA indique que les 748 maquettes soumises au vote sont le résultat d'un travail ayant mobilisé les équipes pédagogiques et administratives pendant près d'une année entière. Elle salue l'ampleur du travail accompli, en soulignant le rôle clé des directions de composante, qui ont assuré un rôle souvent délicat de relais entre la vice-présidence et les équipes pédagogiques et administratives, afin de garantir la bonne compréhension des enjeux et de contribuer à l'élaboration concrète des maquettes. Elle met également en avant l'investissement, voire le dévouement, des enseignants-chercheurs et des personnels BIATSS, et

⁶ Heures équivalent Travaux Dirigés.

adresse des remerciements particuliers à la DEF⁷. Elle souligne que l'ensemble des équipes a dû résoudre une équation complexe : concevoir des maquettes respectant le cadrage, intégrant des impératifs de soutenabilité humaine et financière, tout en cherchant à préserver au mieux le contenu des formations. Elle rappelle que l'établissement a fait le choix collectif de maintenir une offre de formation large, en écartant la fermeture de formations jugées fragiles au regard de certains indicateurs. Ce choix, qui honore l'établissement, a eu pour conséquence une réduction des volumes horaires proposés. Elle insiste sur le fait que cette évolution s'inscrit dans une logique de solidarité interne, impliquant l'ensemble des formations. La vice-présidence a veillé à la cohérence de ces efforts de soutenabilité, en formulant des recommandations parfois perçues comme insistantes ou difficiles, tout en maintenant un dialogue constant avec les équipes. Elle conclut en soulignant que ce qui est soumis au vote ne doit pas être perçu comme une simple juxtaposition de maquettes, mais comme le résultat d'un travail collectif porté par une communauté d'enseignants et de personnels BIATSS attachés à leur établissement et au service public.

Elle rappelle que les maquettes ont été discutées au sein des composantes, validées par les conseils de composante puis approuvées par la CFVU. Elle précise que les quelques modifications depuis la CFVU correspondent à des corrections d'erreurs matérielles ou à des déplacements d'enseignements transversaux d'un semestre à l'autre. Elle souligne que ces modifications n'ont pas d'impact budgétaire et ne sont pas de nature à modifier l'appréciation du CA. Les fichiers de synthèse présentent les volumes horaires étudiants minimum et maximum, les volumes du LMD 5 comparés à ceux du LMD 4 ainsi que les effectifs prévisionnels. Ces éléments permettent, selon elle, d'évaluer le respect du cadrage fixé.

Elle ajoute que certains administrateurs ont légitimement demandé une évaluation du coût du LMD 5, tout en précisant que répondre à cette question de manière rigoureuse est complexe. Ainsi, elle insiste sur le fait que le volume en HeTD, qui a été calculé à partir des données produites par l'outil Actul, comporte de nombreux biais. Elle précise notamment que les formations en EAD⁸ ont été exclues de ce calcul, car leur coût n'est pas aujourd'hui mesurable de manière précise, le référentiel étant en cours de révision. Elle souligne également qu'il ne peut s'agir que d'une prévision, nécessairement imparfaite : celle-ci repose en effet sur des estimations d'effectifs et sur des tailles de groupes de TD et de CM⁹, homogénéisées à l'échelle de l'établissement, sans intégrer les ajustements réalisés au niveau des composantes ni les effets liés aux enseignements à choix. Le volume horaire prévisionnel en HeTD du LMD 5 s'élève donc à 286 990 heures. Elle appelle toutefois à la plus grande prudence dans l'interprétation de ce chiffre, rappelant qu'il n'est pas possible de le relier directement à un coût, dans la mesure où toutes ces heures ne sont pas financées par l'établissement, dans le cadre des formations co-accréditées et des formations en apprentissage. Après retrait de ces formations, le volume est ramené à 242 468 heures. Elle précise que l'établissement ne dispose pas du volume horaire prévisionnel en HeTD du LMD 4, ce qu'elle regrette. Il a donc été décidé de procéder à une comparaison avec les heures effectivement réalisées – moyenne sur la durée du LMD 4. Elle souligne que cette méthode présente des limites importantes et rappelle, à ce titre, que les heures prévisionnelles sont, par nature, supérieures aux heures réalisées. Elle explique que ces données n'ont pas été mises à disposition en amont sur le nuage, estimant que la diffusion de chiffres non contextualisés aurait pu entraîner des interprétations erronées.

Elle indique qu'au niveau de l'établissement, se constate une augmentation globale de 8 254 heures (+ 3,5 %). Elle estime toutefois que cette hausse est surestimée au regard des biais précédemment exposés et précise qu'elle ne pourra être réellement vérifiée qu'à partir des données réalisées du LMD 5. Elle détaille ensuite les évolutions par composante :

- DSP¹⁰ : légère augmentation, liée principalement à une hausse en master, les licences ayant fait l'objet d'efforts de réduction.
- IPAG¹¹ : baisse, consécutive à la fusion de deux parcours de master.
- IUT¹² : baisse significative, liée à l'intégration de plusieurs licences professionnelles dans les BUT¹³. Elle précise que les maquettes des BUT sont reconduites en l'état dans l'attente de la mise en œuvre de la future réforme.
- LCE¹⁴ : augmentation d'environ 3 200 heures, due notamment au fait que certaines licences étaient en deçà des 1 500 heures réglementaires. Elle ajoute que, durant le LMD 4, certains enseignements transversaux n'ont pas pu être réalisés, ce qui a minoré les heures constatées.

⁷ Direction des Études et de la formation.

⁸ Enseignement à distance.

⁹ Cours magistraux.

¹⁰ Droit et science politique.

¹¹ Institut de Préparation à l'Administration Générale.

¹² Institut universitaire de technologie.

¹³ Bachelor universitaire de technologie.

¹⁴ Langue et cultures étrangères.

- PHILIA¹⁵ : augmentation pour des raisons comparables à celles de LCE.
- SEGMI¹⁶ : augmentation importante en licence, liée à l'accroissement du nombre de TD. Elle ajoute que des heures effectuées dans le cadre de formations internationales n'ont pas été incluses dans le réalisé.
- SITEC¹⁷ : réduction, en particulier en master, où la majorité des parcours relève de l'apprentissage.
- SPSE¹⁸ : effort de soutenabilité marqué sur les trois cycles.
- SSA¹⁹ : baisse en licence professionnelle et en master, mais hausse en licence pour des raisons similaires à celles observées en LCE et PHILIA.
- STAPS²⁰ : augmentation en licence et en master, liée à la création de nouveaux parcours.
- SUFOM²¹ : augmentation qui correspond à la création d'une formation (LPE²²).

Mme JELEVA rappelle, une nouvelle fois, les nombreuses réserves qui doivent accompagner la lecture de ces données et insiste sur la prudence nécessaire dans leur interprétation. Elle indique qu'un travail est en cours sur les formations en apprentissage, particulièrement consommatrices en volume horaire. Elle précise que ce travail vise à revoir les conventions avec les CFA²³ externes, afin de les rendre plus favorables à l'établissement. Elle conclut en soulignant que les efforts de soutenabilité engagés par l'ensemble des formations sont bien réels, même s'ils n'apparaissent pas de manière pleinement lisible dans ces indicateurs partiels.

La Présidente ajoute que le tableau a été transmis sur le nuage et répète l'importance d'en expliciter les limites.

M. SERIO pointe le fait que ces estimations reposent sur des suppositions et déplore l'absence de données pour le LMD 4, ce qui pose un problème méthodologique. Il note que le tableau présenté offre un niveau de granularité très fin, mais que son interprétation peut être biaisée, notamment si certaines composantes ont connu des évolutions au cours du LMD 4. Il s'interroge, dès lors, sur l'intérêt même de présenter ce type de données.

La Présidente indique qu'il n'y a pas eu d'évolution majeure de l'offre de formation sur la durée de LMD 4 et que les modifications votées n'ont pas eu d'impact massif sur les volumes horaires.

Mme JELEVA dit comprendre la frustration exprimée, tout en rappelant qu'il s'agit des données dont l'établissement dispose à ce jour. Elle salue le travail réalisé pour parvenir à ces éléments et insiste sur le fait que les chiffres relatifs au réalisé du LMD 4 sont rigoureux – les modifications ayant été limitées. Selon elle, il est préférable de disposer de données imparfaites que de ne disposer d'aucune donnée. L'absence de données parfaitement robustes ne doit pas empêcher leur production, à condition d'en expliciter clairement les limites. Elle rappelle enfin qu'une demande forte avait été formulée pour disposer d'éléments chiffrés et souligne que la démarche présente constitue une tentative d'y répondre.

M. SERIO estime qu'il aurait été préférable de reconnaître collectivement que l'établissement n'a pas été en mesure de produire des chiffres pleinement fiables pour le LMD 4 et de présenter l'offre de formation telle qu'elle est, au nom de la sincérité du débat.

La Présidente répète que les données relatives au réalisé sont exactes. Elle reconnaît toutefois que la comparaison entre des données réalisées et des données prévisionnelles reste méthodologiquement délicate.

M. SERIO signale que de nombreux biais faussent le résultat alors que ces chiffres sont présentés comme fiables.

M. PICHARD intervient pour rappeler que la Vice-présidente a précisément détaillé ces biais et que ces éléments n'ont pas été diffusés en amont afin d'éviter toute mauvaise interprétation. Il évoque l'expérience du LMD 4, voté sans données et pour lequel, un an et demi plus tard, la commission budgétaire avait constaté

¹⁵ Philosophie, Information-Communication, Langages, Littératures, Arts du spectacle.

¹⁶ Sciences Économiques Gestion Mathématiques Informatique.

¹⁷ Systèmes Industriels et Techniques de Communication.

¹⁸ Sciences psychologiques & Sciences de l'éducation.

¹⁹ Sciences Sociales et Administration.

²⁰ Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.

²¹ Service Universitaire de Formation des Maîtres.

²² Licence professorat des écoles.

²³ Centre de formation des apprentis.

une forte augmentation du volume horaire. Il reconnaît que la situation actuelle n'est pas idéale, mais considère que ces données permettent au moins d'identifier des tendances.

M. SERIO s'interroge, une nouvelle fois, sur l'intérêt de présenter ces chiffres, estimant qu'ils risquent d'être repris sans l'ensemble des précautions méthodologiques évoquées en séance. Il suggère qu'il vaudrait peut-être mieux exposer clairement la situation actuelle et se concentrer sur la construction de l'avenir.

M. PICHARD insiste sur le fait que ces données ont été produites précisément parce qu'elles avaient été demandées.

M. SERIO considère pour sa part que ce tableau met surtout en évidence une absence de recherche de données consolidées.

Pour la Présidente, le tableau atteste du contraire.

Mme AMANZOU pointe le fait que les volumes horaires réalisés du LMD 4 présentés diffèrent de ceux communiqués en commission budgétaire. Elle donne plusieurs exemples en précisant qu'elle compare uniquement les formations initiales. Elle s'interroge sur cet écart conséquent.

Mme JELEVA précise que les biais identifiés portent principalement sur le caractère prévisionnel des données du LMD 5 ainsi que sur l'interprétation des écarts observés entre ces données prévisionnelles et le réalisé. Elle explique aux élus de l'UNEF que le document présenté exclut les formations en EAD, en apprentissage en master ainsi que les formations co-accréditées, ce qui explique l'écart relevé. Elle ajoute que, dans le réalisé en formation initiale, figurent des volumes importants liés à l'EAD, aux formations co-accréditées et aux formations mixtes.

Mme AMANZOU demande à connaître les chiffres incluant l'EAD.

La Présidente lui demande de ne pas interrompre la Vice-présidente.

Mme AMANZOU poursuit en exprimant une absence de confiance dans le document présenté, qu'elle juge contradictoire avec les données antérieures. Elle réitère sa demande du volume HeTD du LMD 5 incluant l'EAD afin de pouvoir comparer avec le LMD 4.

M. RENAUT rappelle qu'un travail est en cours sur le référentiel de production et de suivi des cours en EAD, ce qui empêche à ce stade de produire des données consolidées.

Mme AMANZOU considère qu'il est problématique de ne pas savoir combien d'heures ont été supprimées en EAD.

La Présidente insiste sur la nécessité d'adopter les maquettes afin de permettre la préparation de la rentrée. Elle ajoute que les travaux sur l'EAD seront présentés, une fois finalisés, au CA.

Mme JELEVA indique que les maquettes relatives à l'EAD sont bien disponibles sur le nuage et que les volumes horaires demandés figurent dans les fichiers de synthèse. Elle souligne que les réductions opérées ne sont pas d'une ampleur aussi importante que soupçonnée par l'UNEF. Elle précise également que le travail en cours sur le référentiel EAD est distinct de la mise en œuvre des maquettes et de leur contenu pédagogique.

Mme AMANZOU évoque un écart de 64 000 heures entre les totaux issus des documents de synthèse et les chiffres présentés en commission budgétaire et demande à nouveau des explications.

M. BONZON s'associe à cette demande d'éclaircissement.

Mme LAVAUT s'interroge sur l'objet même du vote : il s'agirait de valider des maquettes au regard de leur soutenabilité, alors même que celle-ci n'est pas pleinement mesurable. Elle rappelle que certains ajustements imposés dans l'offre de formation ont des effets négatifs sur le plan pédagogique.

La Présidente précise que le vote porte sur les maquettes.

Mme JELEVA souligne qu'il n'est pas possible de comparer la somme des volumes horaires étudiants issus des fichiers de synthèse – qui ne prennent pas en compte les mutualisations – avec les volumes horaires

réalisés du LMD 4. Elle rappelle que les maquettes ont été examinées au sein des composantes, puis soumises et approuvées en CFVU, et qu'elles ont donc déjà fait l'objet d'analyses approfondies. Elle ajoute que l'effort de soutenabilité engagé ne pourra être réellement évalué qu'à l'issue d'une année de mise en œuvre.

Mme AMANZOU précise, en réponse, que les calculs réalisés par l'UNEF ne reposent pas sur les volumes horaires étudiants, mais bien sur les HeTD, extraits de l'ensemble des maquettes transmises, en excluant les doubles licences.

M. BONZON indique l'opposition du Poing Levé aux maquettes proposées. Il déplore l'absence de chiffres clairs et de vision globale sur la soutenabilité. Il refuse de voter des maquettes uniquement à l'aune de contraintes budgétaires et estime que le service public est mis à mal par la suppression de milliers d'heures. Il évoque, pour 143 formations, 9 178 heures supprimées (dont environ 4 000 nettes) ainsi que 22 parcours supprimés. Il critique également la méthode : documents transmis tardivement en CFVU, absence de possibilité réelle de comparaison en CA et données jugées peu lisibles. Il inscrit cette situation dans un contexte politique plus large, dénonçant des choix budgétaires nationaux qui sacrifient l'enseignement au profit de la défense et de l'armée.

Mme LAVAUULT abonde dans le même sens. Elle dit être consciente de la nécessité de valider les maquettes pour permettre la rentrée, mais estime que les élus sont placés devant le fait accompli sans réelle perception des impacts. Elle salue le travail des équipes pédagogiques, qui a été long et difficile et souligne les sacrifices consentis, notamment la suppression d'heures d'accompagnement et de TD. Elle alerte sur le fait que certaines économies sont illusoire, la transformation de TD en CM entraînant selon elle une perte pédagogique. Elle annonce un vote défavorable, portant sur la logique et la méthode, qui a contraint les équipes à adopter des maquettes contestées.

M. PRADAT-PEYRE alerte, au nom des directions de composante, sur les conséquences d'un rejet des maquettes, qui entraînerait une charge de travail importante pour les personnels administratifs et un risque majeur pour l'établissement. Il cite, par ailleurs, l'exemple de sa composante, où les choix ont été faits pour améliorer l'accompagnement pédagogique. Il insiste sur le fait que les maquettes proposées traduisent une ambition pédagogique maintenue.

Malgré des demandes de prise de parole, la Présidente propose d'ouvrir le vote afin de permettre à l'établissement de se mettre en ordre de marche pour la rentrée prochaine.

Mme JELEVA précise que les données HeTD utilisées par l'UNEF correspondent aux volumes portés par les formations, issus d'Actul, mais ne donnent pas de vision précise. Elle confirme que l'élaboration des maquettes a été difficile et parfois perçue comme douloureuse, avec des arbitrages nécessaires pour rendre l'offre plus soutenable. Elle rappelle néanmoins que, indépendamment du contexte budgétaire, le LMD 4 n'était pas soutenable et que les équipes étaient sous forte pression. Elle insiste également sur le fait que le cadrage voté visait à préserver une certaine souplesse, laissant aux équipes pédagogiques le choix des leviers d'ajustement pour mettre en œuvre cette soutenabilité. Elle rappelle enfin les contraintes calendaires fortes pour préparer la rentrée.

M. BARRY rappelle que les formations sont déjà présentes sur Parcoursup et demande pourquoi un vote négatif changerait la situation.

M. PRADAT-PEYRE répond que les maquettes doivent être intégrées dans Apogée pour permettre les inscriptions administratives. Tant qu'elles ne sont pas votées, les équipes ne peuvent pas engager ce travail de paramétrage indispensable.

Mme AMANZOU estime qu'il y a une inversion totale des responsabilités. La Présidence est responsable de ce calendrier et du manque de données.

La Présidente l'interrompt en rappelant qu'elle n'a pas la parole.

S'ensuit un échange inaudible.

La séance est suspendue à 11 h 24 et reprend à 11 h 32.

- Maquettes de licences :

La Présidente propose d'ouvrir le vote sur les maquettes de licence, en précisant que la licence d'anthropologie est retirée du vote. Elle procède ensuite à la lecture des procurations.

- De Mme Champeil-Desplats à M. Pichard ;
- De M. Elizagoyen à Mme Rolland-Diamond ;
- De Mme Le Maitre à M. Renaut ;
- De Mme Dumontet à M. Vallet ;
- De M. Petitfils à M. Barry ;
- De M. Ettai à Mme Brzozowski ;
- De Mme Demoulin à M. Barry ;
- De Mme Guedes Da Costa à M. Pichard ;
- De M. Migevant à Mme Rolland-Diamond ;
- De M. Mathiot à Mme Cedelle ;
- De Mme Varlet à Mme Cedelle ;
- De Mme Hamza à M. Renaut ;
- De Mme Bellini à Mme Muller.

M. BARRY répond à M. PRADAT-PEYRE qu'un argument technique est opposé à une discussion de fond. Il indique avoir le sentiment d'être contraint de voter, au risque que les personnels BIATSS ne soient tenus pour responsables d'une remise en cause de l'offre de formation, alors même que celle-ci est déjà contestée par une partie des enseignants. Il regrette cette situation.

Mme JELEVA précise que le vote porte aujourd'hui sur le contenu des maquettes et rappelle que la liste des mentions et des parcours a fait l'objet d'un vote du CA le 28 avril 2025.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur l'offre de formation 2026-2031 (LMD 5) : maquettes de licences.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 17 ; Abstentions : 3 ; Contre : 11**

- Maquette de la licence d'anthropologie :

Mme JELEVA explique que la vice-présidence formation a émis un avis défavorable sur la maquette de la licence « Sciences de l'homme, anthropologie-ethnologie », en raison de sa soutenabilité. Cette dernière a reçu un avis favorable en conseil de composante puis en CFVU, mais, compte tenu des enjeux d'équité entre formations, il a été décidé de proposer un vote séparé. Les échanges avec le département d'anthropologie sur ces maquettes ont été engagés dès fin septembre. Les demandes portaient notamment sur le volume horaire global inférieur à 1 500 heures et sur les modalités d'intégration du parcours « Pratique musicale et ethnomusicologie » sur Parcoursup. Si ces deux aspects ont été corrigés, reste encore un point non résolu : les listes à choix, qui posent des difficultés de soutenabilité administrative et budgétaire. Concernant la L2²⁴, des ajustements ont été acceptés, mais en L3²⁵ subsistent des listes à choix multiples avec des volumes importants et des effectifs fragiles. Il a été demandé une reprise sur ces listes à choix ainsi qu'une réflexion sur les formats, proposés exclusivement en CM. Elle précise que des propositions d'évolution ont été formulées afin de parvenir à un compromis respectant l'équité avec les autres formations, ayant consenti à des efforts importants, mais qu'elles n'ont pas été acceptées par les collègues. Il s'agit notamment de réduire les HeTD pour la L3 de 100 heures, en proposant une évolution des formats pédagogiques de CM vers TD pour les effectifs limités. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'une décision prise de gaieté de cœur que de proposer un vote séparé et ajoute que cette situation ne concerne qu'une seule formation au sein de l'établissement.

Mme JOURDHEUIL signale que le département d'anthropologie a déjà réalisé un effort important de réduction des HeTD, représentant près de 10 % de son offre globale. Elle confirme que la proposition de transformer certains CM – parfois avec des effectifs de 4 ou 6 en L3 – en TD a été refusée. Il a été rappelé, au cours de ces échanges, le choix de l'établissement de maintenir une offre de formation large et diversifiée, incluant ce

²⁴ Deuxième année de licence.

²⁵ Troisième année de licence.

type de parcours à faibles effectifs. Elle évoque néanmoins une inquiétude spécifique pour l'UFR SSA, dont l'organisation repose fortement sur des enseignements mutualisés avec la licence d'anthropologie. Si elle reconnaît l'absence d'efforts consentis, elle s'interroge sur les conséquences pour les autres formations de l'UFR.

Mme JELEVA précise que les demandes d'ajustement formulées concernent uniquement la L3. Elle indique que, pour les deux premières années de formation, les maquettes peuvent être déversées sur Apogée sans difficulté particulière.

M. PICHARD propose un vote séparé.

En l'absence de remarques supplémentaires, La Présidente ouvre le vote pour la L1 et la L2.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur l'offre de formation 2026-2031 (LMD 5) : L1 et L2 de la licence d'anthropologie.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 22 ; Abstentions : 5 ; Contre : 4**

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis défavorable sur l'offre de formation 2026-2031 (LMD 5) : L3 de la licence d'anthropologie.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 5 ; Abstentions : 4 ; Contre : 23**

La Présidente explique qu'il convient également de voter la demande assortie à ce vote négatif, soit une diminution de 100 HeTD pour la L3.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur la demande de réduction du volume horaire global.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 18 ; Abstentions : 5 ; Contre : 9**

- Maquettes des doubles licences :

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur l'offre de formation 2026-2031 (LMD 5) : maquettes de doubles licences.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 19 ; Abstentions : 3 ; Contre : 10**

- Maquettes des licences professionnelles :

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur l'offre de formation 2026-2031 (LMD 5) : maquettes de licences professionnelles.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 18 ; Abstentions : 2 ; Contre : 12**

- Maquettes de CMI²⁶ :

²⁶ Cursus master ingénierie.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur l'offre de formation 2026-2031 (LMD 5) : maquettes des CMI.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 21 ; Abstention : 1 ; Contre : 10**

- Maquettes de masters :

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur l'offre de formation 2026-2031 (LMD 5) : maquettes de masters.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 20 ; Abstentions : 2 ; Contre : 10**

- Autres maquettes :

Mme JELEVA explique qu'il s'agit de voter les maquettes suivantes :

- DAEU²⁷ : ce diplôme confère un équivalent du baccalauréat aux personnes en reprise d'étude, leur permettant de poursuivre des études supérieures. Elle précise que cette formation s'inscrit pleinement dans la politique globale de formation tout au long de la vie de l'établissement.
- Master M2E²⁸ : ces formations ont été créées dans le cadre de la réforme de l'accès aux métiers de l'enseignement, à destination des lauréats des concours. Elle indique qu'elles n'ont pas été saisies dans l'outil Actul et qu'elles n'ont donc pas été intégrées au chiffrage en HeTD de l'offre de formation.

Mme LAVAUT signale que le nombre de groupes ne correspond pas aux effectifs réels pour le DAEU.

Mme JELEVA explique que ce décalage provient du mode de calcul d'Actul, mais que cela n'a pas d'incidence sur les effectifs réels.

En l'absence de remarques supplémentaires, La Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur l'offre de formation 2026-2031 (LMD5) : maquettes DAEU et M2E.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 21 ; Abstentions : 5 ; Contre : 6**

2) Licence professionnelle métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie, gel pour l'année universitaire 2026-2027

La Présidente indique que, du fait du départ à la retraite de la personne responsable, il est proposé un gel de cette licence.

Mme JOURDHEUIL confirme que ce gel est directement lié à ce départ à la retraite et qu'il est envisagé pour une durée d'un an. Elle précise que de nombreux vacataires interviennent dans cette formation et qu'une personne chargée de leur coordination est nécessaire.

Mme AMANZOU s'oppose à tout gel au sein de l'établissement et demande si cette formation apparaît sur la plateforme E-candidat.

Mme JOURDHEUIL répond par la négative.

²⁷ Diplôme d'Accès aux Études Universitaires.

²⁸ Master enseignement et éducation.

Mme AMANZOU s'en étonne, rappelant qu'il n'y avait pas eu de vote des instances.

Mme JELEVA précise que le gel a été approuvé en CFVU. Si le CA se prononce contre ce gel, il reste possible d'ouvrir la formation de manière décalée aux candidatures. Elle rappelle qu'il s'agit d'un gel d'un an et non d'un abandon de la formation, qui fait partie de l'offre de formation de l'établissement.

Mme MULLER rappelle qu'un point avait été demandé au bureau du CA, relatif au refus de prolongation pour des collègues n'ayant pas toutes leurs annuités, contrairement à certaines pratiques antérieures.

La Présidente répond que ces situations relèvent de cas individuels, voire intimes, qui ne doivent pas être traités ici.

M. BARRY aimerait savoir si ce poste fait partie des postes gelés dans le cadre des PREF.

M. RENAUT répond qu'il s'agit d'un départ à la retraite, dont la date de départ est postérieure à la campagne d'emplois et qui ne peut pas donner lieu à publication.

En l'absence de remarques supplémentaires, la Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur le gel pour l'année universitaire 2026-2027 de la licence professionnelle métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 22 ; Abstention : 1 ; Contre : 9**

3) Offre de formation 2026-2031 (LMD 5) : maquette de formation doctorale

Mme JELEVA explique que la maquette a été élaborée à partir d'un bilan de la formation doctorale du LMD 4. Elle précise que les principales évolutions portent sur une réorganisation des différentes unités d'enseignement, avec pour objectif d'en améliorer la lisibilité. Elle indique également qu'un des objectifs majeurs est d'alléger la charge de travail des doctorants, jugée trop importante durant le LMD 4.

En l'absence de remarques, la Présidente ouvre le vote sur cette maquette.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur l'offre de formation 2026-2031 (LMD5) : maquette de formation doctorale.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 21 ; Abstentions : 6 ; Contre : 4**

4) Calendriers généraux de la formation pour l'année universitaire 2026 – 2027

Mme JELEVA explique que la proposition de calendrier a suivi le processus habituel de construction. Ces calendriers s'inscrivent en cohérence avec ceux de l'année en cours, en s'adaptant aux jours fériés.

Mme AMANZOU indique que l'UNEF demande une semaine de révision pleine et entière, sans jours de remplacement, estimant que le dispositif actuel désavantage les étudiants salariés. Elle ajoute que la tenue des jurys de seconde session intervient dans un délai trop proche des examens, ce qui empêche les étudiants de tirer pleinement parti de la semaine de révision, faute de disposer de l'ensemble de leurs notes. Elle souligne également que le délai réglementaire de convocation d'une semaine risque de ne pas être respecté. En conséquence, elle demande un avancement du jury d'examen, a minima d'une demi-semaine.

Mme JELEVA affirme que les jours de remplacement sont indispensables et ajoute qu'ils ne sont pas systématiquement mobilisés. Elle précise que, sans ces jours, les seules alternatives seraient des cours en soirée ou le samedi. Concernant les délais entre les jurys et les examens, elle reconnaît qu'ils sont

particulièrement serrés, mais rappelle que le calendrier est contraint. Une solution serait de réduire les semaines de révision ou les volumes horaires.

Mme AMANZOU se déclare opposée à la tenue de jours de remplacement le samedi. Elle observe que des examens ou des événements nécessitant la présence des étudiants sont déjà programmés sur ces périodes, ce qu'elle juge problématique. Elle estime que ces remplacements devraient avoir lieu durant les semaines de cours. À défaut, si certains enseignements ne peuvent pas être rattrapés, elle considère qu'il convient d'éviter que leur contenu soit évalué lors des examens.

La Présidente conclut en rappelant que les calendriers constituent toujours un exercice d'équilibre délicat.

En l'absence de remarques supplémentaires, elle ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur les calendriers généraux de la formation pour l'année universitaire 2026 – 2027.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 22 ; Abstentions : 7 ; Contre : 3**

5) Subventions aux projets proposés par la CAPE²⁹ du 18 mars 2026

Mme JELEVA indique que deux projets culturels, portés par des étudiants, sont soumis au vote de l'instance :

- « Entre-tenir » pour un montant de 600 € ;
- « C'est pas moi, c'est ma sœur » pour 3 500 €.

Elle ajoute que la commission a également proposé un montant de subvention pour les associations, à hauteur de 4 915 €.

En l'absence de remarques, la Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur les subventions aux projets proposés par la CAPE du 18 mars 2026.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 26 ; Abstentions : 6 ; Contre : 0**

6) Certification CLES³⁰ : renouvellement de l'accréditation de l'Université Paris Nanterre comme centre certificateur

M. BENUCCI explique qu'il s'agit du quatrième renouvellement de cette certification. Il précise que l'établissement est à la fois centre de passation et, pour certaines langues, centre de formation. Il indique que le dispositif s'élargit progressivement à de nouvelles langues, notamment le portugais et le russe. Il constate une augmentation du nombre de candidats, qu'il s'agisse d'étudiants ou parfois de personnels : pour l'année 2025-2026, 211 candidats en anglais et 104 en espagnol. Il souligne enfin que cette certification publique est particulièrement exigeante, dans la mesure où elle implique l'évaluation des cinq compétences fondamentales en langues étrangères.

Mme AMANZOU s'oppose à l'augmentation des tarifs proposés aux étudiants, de 10 à 25 € pour le tarif plein B1-B2, rappelant que les étudiants paient déjà la CVEC³¹.

La Présidente rappelle que ces tarifs figurent dans la brochure des tarifs, approuvée par le CA la semaine précédente.

En l'absence de remarques, la Présidente ouvre le vote.

²⁹ Commission d'Aide aux Projets Étudiants.

³⁰ Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur.

³¹ Contribution de vie étudiante et de campus.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur la certification CLES : renouvellement de l'accréditation de l'Université Paris Nanterre comme centre certificateur.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 19 ; Abstentions : 7 ; Contre : 6**

II – CONVENTIONS

1) Conventions internationales

CV 2026-083 Accord-cadre de coopération National Central University of Taiwan / UPN

CV 2026-084 Convention d'échange d'étudiants National Central University of Taiwan / UPN

Cette convention, qui concerne toutes les disciplines, a fait l'objet de 25 mobilités entrantes et sortantes.

En l'absence de remarques, la Présidente ouvre le vote sur les conventions internationales.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur les conventions internationales.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 21 ; Abstentions : 11 ; Contre : 0**

2) Conventions de recherche

CV 2025-480 Convention de renouvellement du GIS-Euro-Lab

Il est précisé que la contribution de chaque établissement est fixée à 2 500 €.

En l'absence de remarques, la Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur la convention de recherche CV 2025-480.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 21 ; Abstentions : 11 ; Contre : 0**

3) Conventions de formation

CV 2026-100 Convention de partenariat – Lycée Albert de Mun / UPN

Il s'agit d'une convention pour la mise en œuvre de la licence professionnelle « Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration ».

En l'absence de remarques, la Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur la convention CV 2026-100.

**Nombre des membres en exercice : 35
Pour : 21 ; Abstentions : 11 ; Contre : 0**

4) Autre convention

CV 2025-548 Convention de subvention UPN-ASUPX

M. RENAUT explique qu'il s'agit de clarifier le mode de subvention de l'Université Paris Nanterre à l'association sportive. Il rappelle que celle-ci vise principalement à accompagner les étudiants dans des compétitions universitaires. Il précise qu'il s'agit d'une subvention groupée de 40 000 €, comprenant des crédits issus de la CVEC, des contributions des UFR ainsi qu'une ligne budgétaire portée par la DGS³².

En l'absence de remarques, la Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable sur la convention CV 2025-548.

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 25 ; Abstentions : 6 ; Contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre est levée à 12 heures 42.

Le Secrétaire de séance

Société H2COM

La Présidente de l'Université

Caroline ROLLAND-DIAMOND



³² Direction générale des services.